

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 81-188 du 30 Juin 1981

chargeant le Camarade Sanni Mama GOMINA,
Ministre du Commerce, de l'intérim du Cama-
rade Roger GARBA, Ministre des Fermes d'Etat
de l'Elevage et de la Pêche pour compter du
28 Juin 1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la
Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 28 Juin 1981, le Camarade Sanni Mama GOMINA,
Ministre du Commerce est chargé de l'intérim du Ministre des Fermes d'Etat,
de l'Elevage et de la Pêche pendant l'absence du Camarade Roger GARBA.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 30 Juin 1981

par le président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 GPC 6 SGG 4 SPD 2 MC-MEEEP 6 autres
Ministères 20 DPE - DAJL - INSAE 6 ICE et ses Sections 4 DAN 2 DOCT 1
ONEPI-Gde Chanc. 2 UNB - ISJ - BN 6 BCP 1 JORPB.-